

## **1. RAPPORT MORAL**

- La séance est ouverte par JM Ardhuin, président, à 19 h 15. Sur 47 membres à jour de leur cotisation, 27 sont présents ou représentés, le quorum est donc atteint.
- Le président précise que, conformément aux statuts, une nouvelle élection des membres du comité directeur est obligatoire tous les 2 ans. L'actuel comité directeur, dont tous les membres sont rééligibles, est donc démissionnaire dans sa totalité.
- Une réorganisation interne du comité directeur est souhaitée afin d'être plus réactif et faciliter la communication vis à vis des membres du club, des autorités locales et fédérales.
- Il est rappelé que l'une des priorités du club est l'aide à la formation et à la qualification de ses membres [brevet de pilote, pilote confirmé, qualification biplace (Qbi), accompagnateur de club, etc.]. Le club est la suite et le complément de l'école.

## **2. RAPPORT D'ACTIVITE**

- Les activités proposées en 1999 n'ont pas eu le succès escompté : aucun stage de perfectionnement, seulement 2 sorties organisées par des pilotes (St André les Alpes et St Hilaire du Touvet). Ceci est regrettable ; même si la météorologie fut en partie responsable, les formules proposées sont à revoir, afin de satisfaire le plus grand nombre possible. Compte tenu de l'évolution du club, des stages de perfectionnement niveau 1 et 2 paraissent souhaitables afin d'accompagner un bon nombre de pilotes vers plus d'autonomie.
- A cause des conditions météorologiques (vent du sud trop fort), la compétition prévue et organisée cette année sur le site de Villard de Lans avait du être malheureusement annulée au dernier moment. De nombreux membres du club avaient participé à la préparation de cette compétition.
- Cette année, 3 membres du club ont obtenu le brevet de pilote, certains ont également validé le brevet de pilote confirmé (indispensable pour la compétition et certaines qualifications fédérales).
- Une formation d'accompagnateur de club a été suivie début août (Vincent Danel).
- Une Qbi est en cours (Thierry Gouillon).
- Un panneau d'informations a été mis en place à l'atterrissage des Blancs.
- Le club était représenté au forum des associations à Villard de Lans, le 11 septembre 1999.

## **3. RAPPORT FINANCIER**

- Cette année les comptes du club font apparaître un solde créditeur en fin d'exercice (Cf. annexe). Le vote de la gestion financière est approuvé à l'unanimité par les membres présents, moins une abstention.

## **4. RENOUELEMENT DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR ET DU BUREAU**

- Le comité directeur doit comporter au moins 6 personnes. Il se réunit normalement une ou deux fois par an. Le bureau est élu parmi ses membres. Le bureau se réunit régulièrement et aussi souvent que nécessaire à la bonne marche du club.
- Une participation plus active des jeunes est suggérée par le président.

#### **4.1. Renouvellement du comité directeur**

- Se présentent :

Pierre Danel, Eric Olivier, Régis Decaillon, Sébastien Danel, Vincent Danel, Pierre Villiet, Daniel Valverde, Robert Candotto, Thierry Bailly, Jean-Marc But.

- Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

- Le comité directeur comporte donc dorénavant 10 membres.

#### **4.2. Renouvellement du bureau**

- Il est procédé immédiatement à l'élection des membres du bureau.

- Les résultats sont les suivants :

Président : Vincent DANEL

Vice-Président : Pierre VILLIET

Trésorier : Robert CANDOTTO

Trésorier-Adjoint : Thierry BAILLY

Secrétaire : Régis DECAILLON

Secrétaire-Adjoint : Eric OLIVIER

- Deux candidats se présentent pour le poste de Secrétaire-Adjoint, Sébastien Danel et Eric Olivier. Est élu à la majorité : Eric OLIVIER

- Les membres du club tiennent à remercier le président sortant pour son dynamisme et l'impulsion qu'il a su donner au club ces dernières années.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

#### **5.1. Sites de la Dent et du Belvédère**

- Suite aux problèmes rencontrés courant juillet 1999 concernant les passages des véhicules au niveau des maisons le long de la route forestière, des discussions ont été engagées entre la Mairie, l'ONF, l'école ALTO et le club. Robert Candotto a représenté le club dans ces discussions et expose les faits.

- En résumé :

- La route forestière est en fait un chemin d'exploitation dont l'accès est normalement strictement interdit à tout véhicule, sauf exploitation bien sûr.

- Une « charte du vol libre » a été validée par l'ensemble des partenaires. Le passage des véhicules de l'école et du club est autorisé. Un cadenas à carte doit être mis en place au niveau de la barrière des Blancs. La montée et la descente des véhicules doivent se faire au pas. A l'atterrissage des Blancs, tous les véhicules doivent être garés côté atterrissage. En haut, les véhicules doivent être normalement garés à la fourche de la Dent Percée, au lieu dit Les Fayolles. Les véhicules doivent être « remplis » au mieux. Chaque véhicule accédant aux décollages devra être porteur d'un macaron visé par la mairie.

- Un débat s'engage. Il en ressort que pour préserver le site dans l'immédiat, et dans l'attente d'un contournement éventuel des maisons par le sud :

- Le bureau du club sera gestionnaire des cartes d'accès et des macarons délivrés par la mairie.

- Seuls certains véhicules nommément désignés auront accès aux sites. Les membres du club qui voudraient monter avec leur véhicule doivent le signaler au plus tôt, en s'engageant à en faire profiter les membres du club et les pilotes autonomes présents sur le site. L'exemple de la navette de Pierre et Maurice est mis en avant ; elle correspond exactement aux besoins actuels. D'autres véhicules comme la Fiesta de Jean-Marc ont également rendu de grands services cet été. Il est rappelé à ce propos que le prix de la navette doit être réglé dès le départ des Blancs.

- Des discussions ont également eu lieu avec la mairie à propos de l'éventuel aménagement d'une aire de stationnement aux Blancs. Un projet est à l'étude.

### **5.2. Projet d'achat d'un véhicule pour le club**

- Ce projet d'achat découle des points mentionnés ci-dessus à propos de la gestion et de l'accès des sites de la Dent Percée et du Belvédère. Les finances du club ne sont pas suffisantes actuellement pour couvrir tous les frais qu'occasionneraient l'achat et la maintenance d'une navette. La majorité des membres présents ainsi que le comité directeur en ont bien conscience. Après un tour de table, les membres du club chargent le bureau d'étudier les possibilités de financement ( subvention du CODEVOLI ou autres) ainsi que les modalités de fonctionnement d'une éventuelle navette du club. Tout projet devra être soumis à l'ensemble des membres du club.

### **5.3. Site de Méaudre**

- Le développement de ce site Nord – Nord Est est à envisager. Il est idéal pour des vols du matin et son accès est facile (possibilité d'accès en voiture par la route des Narces). Les autorisations pour l'atterrissage et le décollage devront être obtenues des propriétaires des terrains. L'avis du maire devra être sollicité. Le bureau se charge de ce dossier. Pierre Villiet a déjà engagé quelques démarches.

### **5.4. Logos**

- Deux logos sont ex æquo au concours, le n° 6 et n° 12 ; le logo n° 13 est bien placé également. Le bureau tient à remercier l'ensemble des participants pour leurs compositions (17 dessins au total !). Le bureau va s'occuper de négocier l'impression de tee-shirts et sweat-shirts. Tarifs et bons de commande dans les prochaines gazettes.

### **5.5. Sorties club, pilotes et compétitions**

- Suite aux faibles nombres de sorties réalisées cette année, un tour de table sur le sujet est proposé. Plusieurs orientations sont suggérées : mélange des niveaux (perf 1 et 2) lors des stages perf – lettre de rappel 15 jours avant chaque sortie – reporter les sorties au week-end suivant en cas de mauvais temps (suivant disponibilité de l'encadrement) – prévoir des sorties hors contexte parapente – organisation d'un stage SIV. Le bureau fera des propositions et proposera un calendrier des sorties pour l'année 2000.

- Pour les compétiteurs, le club prendra financièrement en charge tout ou partie des inscriptions en contrepartie de services rendus au club (ex : assurer les navettes aux Blancs pendant la pleine saison).

**- La séance est close vers 20 h 30.**

**Nota :** Ci-joint la licence 2000 Le **numéro d'association** du club est : **03765**.